



BORDEREAU DE TRANSMISSION N° 1/2013

A : **Monsieur le Directeur, DIMENC** 10 janvier 2013

DE LA PART DE : **Jean-Michel N'Guyen, Directeur Environnement et Relations communautaires**

OBJET : **Déclaration d'incident**

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article 416-3 du code de l'environnement de la province Sud et en réponse à votre courrier du 27 décembre 2012 (n°CS12-3160-SI-3202/DIMENC), vous trouverez ci-joint la déclaration de l'incident survenu le 27 novembre 2012 sur l'usine de chaux, unité 320 de Vale Nouvelle-Calédonie.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Michel N'Guyen
Directeur Environnement et Relations
communautaires

